

Modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de Saint-Georges-sur-Loire

(PLU approuvé le 16 décembre 2013)



**URBAN'ism - Agence d'Urbanisme,
Architecture & Paysages**
9 rue du Picard – 37140 BOURGUEIL
tél : 02 47 95 57 06
fax : 02 47 95 57 16
mail : urban-ism@wanadoo.fr

Pièce n°3

Extrait Liste des Servitudes d'Utilité Publique Modification simplifiée n°1

OCTOBRE 2015

Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal de ST-GEORGES-SUR-LOIRE en date du 21 septembre 2015 définissant les modalités de mise à disposition du public de la modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme

Le Maire,

Daniel FROGER

AS1— CONSERVATION DES EAUX

Servitudes résultants de l'instauration de périmètres de protection
des eaux potables et minérales

Code de la santé publique : art. L.20 modifié et L.736

Loi n°64-1245 du 16 décembre 1964

Décret n°61-859 du 1er août 1961 modifié par

Décrets n°67-1093 et 89-3 des 15 décembre 1967 et 3 janvier 1989

NATURE : Détermination des périmètres de protection des points de prélèvement, par l'acte portant déclaration d'utilité publique des travaux de prélèvement d'eau destinée à l'alimentation des collectivités humaines.

Les périmètres de protection comportent : le périmètre de protection immédiate, le périmètre de protection rapprochée et le périmètre de protection éloignée.

Ces périmètres sont déterminés au vu du rapport géologique établi par un hydrogéologue agréé en matière d'hygiène publique et, en considération de la nature des terrains, après consultation d'une conférence inter-services, après avis du conseil départemental d'hygiène et, le cas échéant, du conseil supérieur d'hygiène.

LOCALISATION : Périmètres de protection des points de prélèvement d'eau destinée à la consommation humaine autour des « Bois Tiers » et « Boyau » sur la commune de Saint-Georges-sur-Loire, établis par arrêté préfectoral en date du 16 juillet 2002.

SERVICE RESPONSABLE : ~~Direction Départementale de la Cohésion Sociale~~ Agence Régionale de Santé — Service Santé Environnement — 26ter rue de Brissac — Cité Administrative — 49047 ANGERS CEDEX